

**ARRETE n° 2019-56
RELATIF AUX BUREAUX DE VOTE**

**CONSEIL D'ECOLE
DE POLYTECH ANGERS**

**Collège des représentants des usagers
Mardi 8 octobre 2019**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2019 portant création de l'Ecole polytechnique universitaire « Polytech Angers » de l'université d'Angers ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;

Vu les statuts provisoires de Polytech Angers approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 31 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2019-47 du 10 septembre 2019 relatif à l'organisation des élections pour la mise en place du Conseil de Polytech Angers en ce qui concerne le collège des usagers.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Les bureaux de vote créés en vue du scrutin du mardi 8 octobre 2019 relatif à la mise en place du Conseil de Polytech Angers en ce qui concerne le collège des représentants des usagers se composent comme il suit :

- ✓ Bureau de vote du campus de Belle-Beille de Polytech Angers – Hall d'accueil - 62, avenue Notre-Dame du Lac - ANGERS

Président : Fabrice GUERIN

Assesseures : Carole BRECHET - Agnès LAFON-DELPIT

- ✓ Bureau de vote du campus Santé de Polytech Angers – Salle de réunion (1^{er} étage) - 16, boulevard Daviers – ANGERS

Président : Alphonse CALENDIA

Assesseurs : Anne HUCHET - Jean-Michel OGER

Fait à Angers, le
Le Président de l'Université
Christian ROBLÉDO
Signé